



# **FICHE PRE EIE**

## **MILIEU PHYSIQUE ET OCCUPATION DU SOL**

**PRE- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DU SCOT DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES**

VERSION 3.0

## Milieu physique

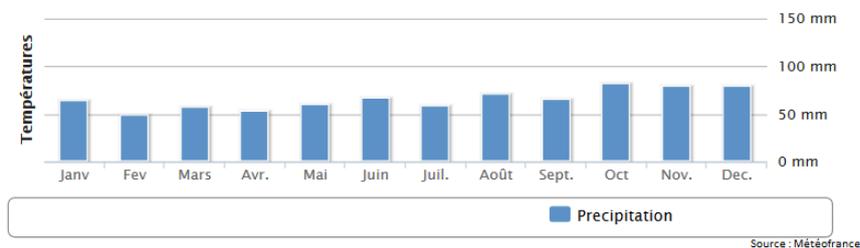
Le présent chapitre intitulé « milieu physique » dresse les caractéristiques climatiques, géologiques et morphologiques du territoire. Il constitue une introduction à l'état initial de l'environnement et se base uniquement sur des éléments descriptifs.

### 1. CLIMAT

Le climat du territoire est de type océanique en raison de sa proximité avec la côte. Il se caractérise par la douceur des températures et l'humidité.

En moyenne sur la période 1981-2010, les normales de cumul des précipitations quotidiennes est d'environ 783 mm par an (station d'Abbeville) ce qui est plutôt faible pour ce type de climat. Elles montent à 950 mm dans les terres.

#### Normales annuelles de la Station de Abbeville

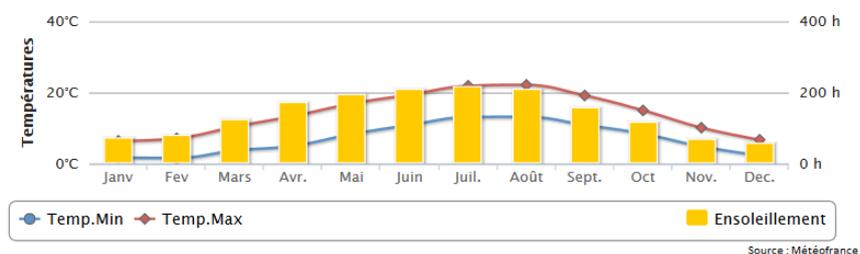


A noter que les volumes de pluies sont à peu près constants tout au long de l'année.

Les températures sont globalement au dessus de 0°C bien que des épisodes neigeux peuvent survenir et durer plusieurs jours. Les gelées sont fréquentes entre les mois de novembre et mars avec un nombre de journées de gelées inférieur sur l'amont des bassins, influence maritime oblige.

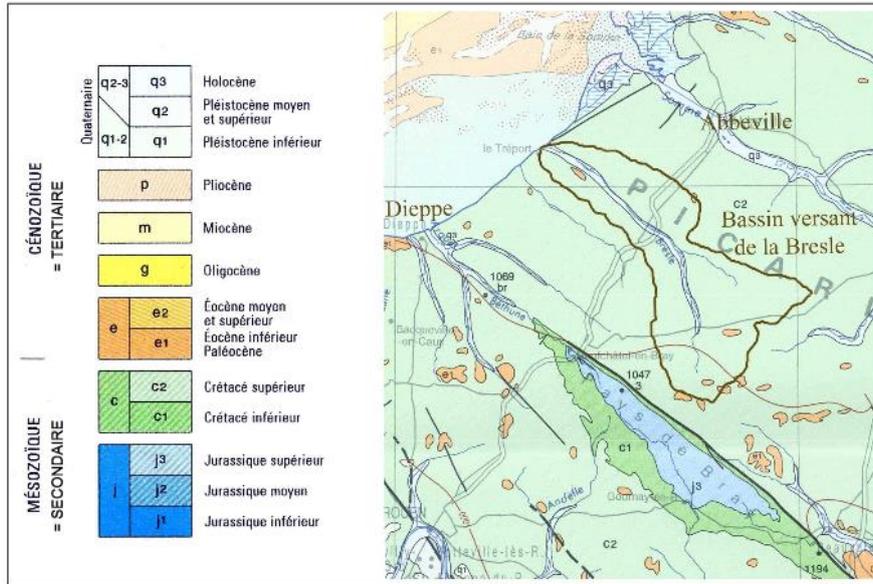
Enfin, le vent est peu marqué dans la région et les heures d'ensoleillement inférieures à la moyenne nationale (1680 h par an à la station d'Abbeville).

#### Normales annuelles de la Station de Abbeville



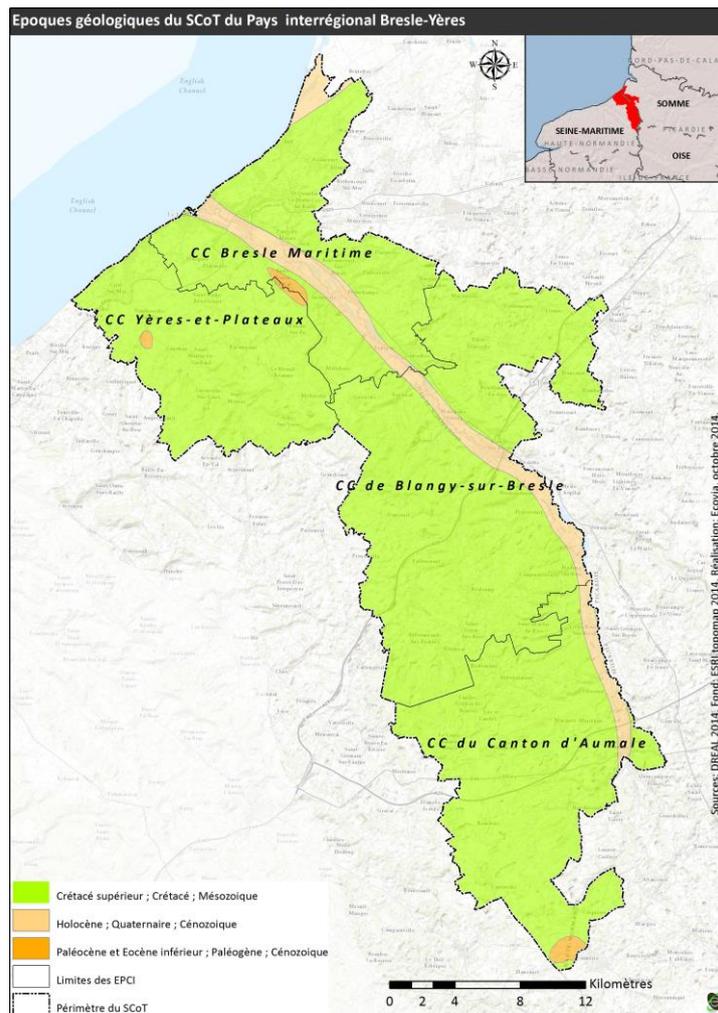
### 2. GEOLOGIE

Les vallées de la Bresle et de l'Yères ont creusé leur lit dans les sédiments du crétacé supérieur (65 à 100 millions d'années). Les calcaires de cette époque sont de deux natures : craie blancheâtre glauconieuse et craie grise à silex. La première est visible sur la côte où l'on observe les plus hautes falaises de calcaires de France avec une hauteur d'environ 100 m de haut.



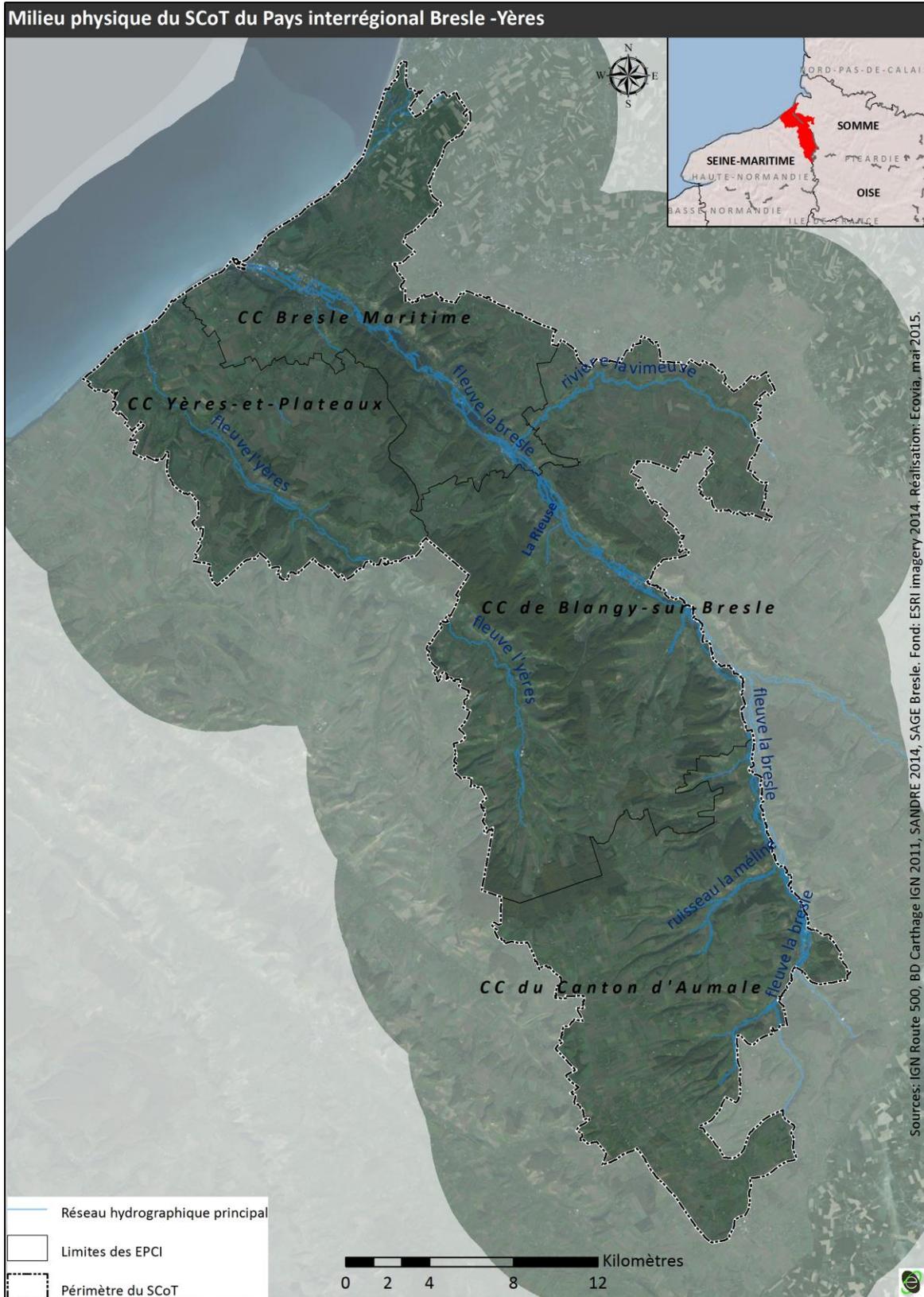
Géologie sur le secteur de la vallée de la Bresle (Institution Bresle, extrait de la carte géologique de la France 6ème édition 2003 BRGM, 2006)

Source : Etat initial SAGE vallée de la Bresle.



### 3. TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique du territoire s'étend au sein des bassins versants de la Bresle et de l'Yères en formant plusieurs vallées.



## Occupation du sol

---

### 1. POSITIONNEMENT DE LA THEMATIQUE PAR RAPPORT AU SCoT

Le SCoT du PIBY devra identifier les territoires de développement à l'échelle intercommunale, qui seront par la suite précisés à l'échelle des PLU. A ce titre, il doit fournir une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et fixer des objectifs de limitation de cette consommation. Le SCoT dispose de leviers d'actions importants pour agir sur la consommation d'espace sur son territoire et sa spatialisation. Il se doit donc de veiller à ce que l'espace soit considéré comme une ressource à préserver.

### 2. RAPPELS REGLEMENTAIRES

- **La loi du 13 décembre 2000** (n° 2000-1208) relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (SRU) prévoit, dans le cadre d'une démarche de développement durable, la réduction de la consommation des espaces non urbanisés et de la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés. Dans cette loi, l'espace est identifié comme une ressource à part entière qu'il convient de préserver.
- La **loi Grenelle I du 3 août 2009**, prévoit dans son article 7 que le droit de l'urbanisme devra prendre en compte l'objectif de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été définis.
- La **loi du 12 juillet 2010** (n°2010-788) portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II, prévoit que « les rapports de présentation des SCoT et PLU devront présenter une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et justifier les objectifs de limitation ou de modération de cette consommation ».

### 3. POINTS ANALYTIQUES

*Nota : Les données sur l'occupation du sol proviennent de 2 sources différentes :*

- *le Mode d'Occupation des Sols réalisé sur la Seine-Maritime qui propose une vision récente (2009) et assez fine*
- *Corine Land Cover, réalisé à l'échelle européenne, plus ancien et moins précis mais qui a l'avantage de couvrir les 2 départements.*

*Il est à noter que les surfaces totales et les proportions calculées grâce au MOS en 2009 sont différentes de celles calculées à l'aide de la base de données géographiques Corine Land Cover de 2006 (cf. Occupation du sol en 2006 – Corine Land Cover – Niveau 1).*

*Ces différences importantes ne résultent pas seulement de l'évolution de l'occupation du sol entre 2006 et 2009, mais sont aussi liées aux différences de méthode de calculs entre les deux outils.*

#### **Base de données Corine Land Cover :**

*Les données CORINE Land Cover sont issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires, avec des données complémentaires d'appui pour établir une occupation des sols à l'échelle de production du 1/100 000<sup>ème</sup>.*

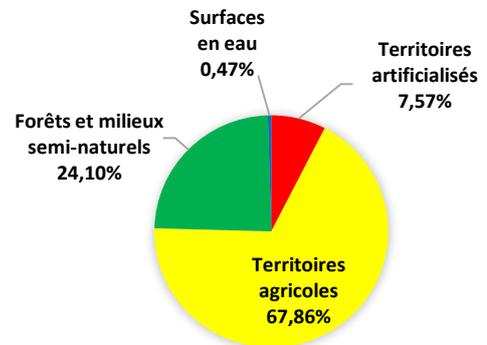
*Il existe 3 millésimes de la base CORINE Land Cover en Europe : 1990, 2000 et 2006. Ces bases d'état sont accompagnées par les bases des changements 1990-2000 et 2000-2006 (données sur les portions du territoire ayant changé d'occupations du sol).*

■ COMPARAISON DES DIFFERENTES BASE DE DONNEES DE L'OCCUPATION DES SOLS

➤ SEINE-MARITIME : OCCUPATION DU SOL EN 2009 (DONNEES MOS 76 – NIVEAU 1)

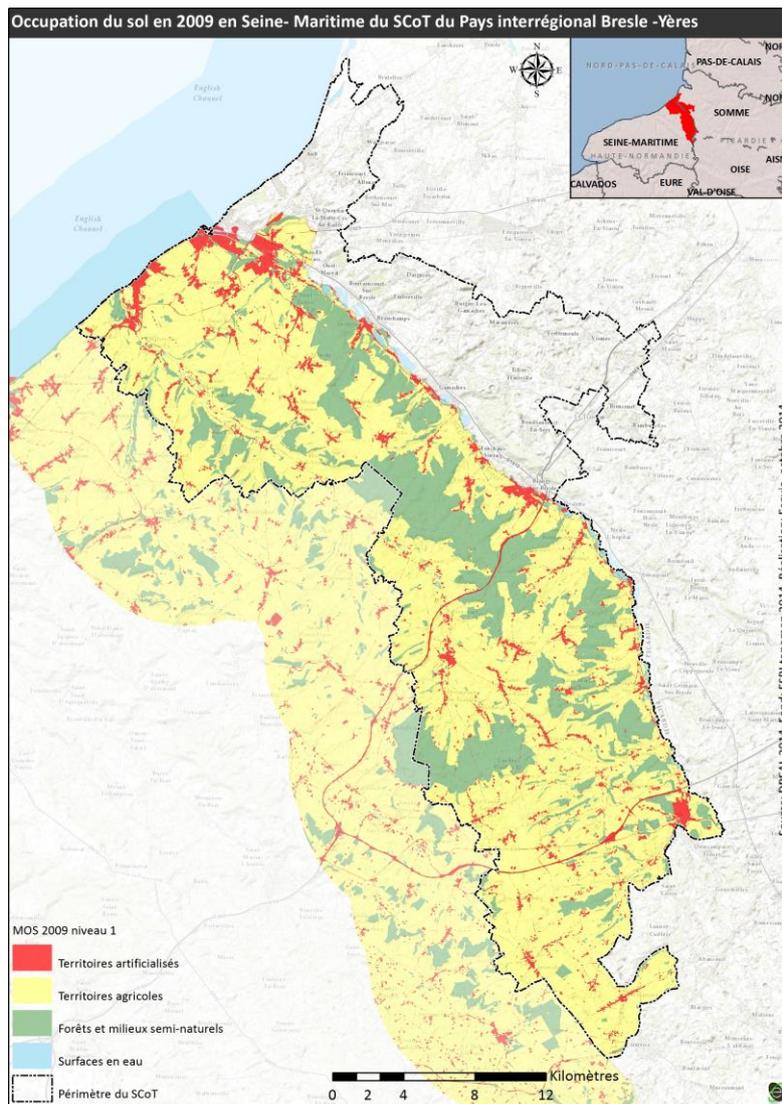
Occupation du sol en 2006	Surfaces Communes 76 (ha)	%
Territoires artificialisés	4 272	7,57
Territoires agricoles	38 284	67,86
Forêts et milieux semi-naturels	13 596	24,10
Surfaces en eau	248	0,47
<b>Total</b>	<b>56 418</b>	

Source : Mode d'occupation du sol (MOS) 2009



Occupation du sol des communes de Seine-Normandie (76) comprise au sein du SCoT

L'occupation du sol en Seine-Maritime en 2009 est marquée par l'importance des espaces agricoles (près de 68 %). Les espaces artificialisés sont également bien représentés (environ 8 % contre 5 % au niveau national). Les milieux naturels sont quant à eux réduits comparés à la moyenne nationale (24 % contre 32 %).



SCoT BRESLE YERES

## ➤ SEINE-MARITIME : OCCUPATION DU SOL DETAILLEE EN 2009 (DONNEES MOS 76 – NIVEAU 4)

Occupation du sol en 2006	Surface communes 76 (en ha)	%
Bâti très dense	12,5	0,02
Bâti dense	13,85	0,02
Bâti collectif	32,0	0,06
Bâti individuel	697,6	1,24
Bâtiment d'habitation	1639	2,91
Bâtiments d'exploitations agricoles	454,8	0,81
Zones industrielles et zones d'activités	177,0	0,31
Zones commerciales	35,0	0,06
Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés, chemin de halage	592,8	1,05
Zones portuaires	14,7	0,03
Aéroport	18,8	0,03
Grands équipements publics et emprises patrimoniales et culturelles	147,6	0,26
Extraction de matériaux	0,6	0,00
Décharges et dépôts	38,2	0,07
Chantiers	16	0,03
Espaces verts urbains	41,1	0,07
Infrastructures de loisirs	97,4	0,17
Espaces des réseaux viaires et ferroviaires	206,7	0,37
Espaces non bâtis en attente de requalification	36,2	0,06
Terres arables hors périmètre d'irrigation	24 192,6	42,88
Vergers et petits fruits	351,9	0,62
Peupleraies	61,2	0,11
Pépinières	24,6	0,04
Prairies naturelles	13 653,6	24,20
Forêts, bois et bosquets de feuillus	11 037,8	19,56
Forêts bois et bosquets de conifères	840,2	1,49
Forêts, bois et bosquets mélangés	58,9	0,10
Coupes et autres travaux forestier	145,7	0,26
Pelouses, pâturages naturels et végétation herbacée haute humide ou non	338,9	0,60
Landes et broussailles	268,3	0,48
Végétation arbustive	890,3	1,58
Plages, dunes, sable et galets	7,4	0,01
Roches nues	9,2	0,02
Cours et voies d'eau	56,8	0,10
Plans d'eau	200,8	0,36
Bassins portuaires	8,5	0,02
<b>Total</b>	<b>56 418,6</b>	<b>100</b>
<i>Source : Mode d'occupation du sol (MOS) 2009</i>		

Les espaces bâtis sont dominés par les bâtiments d'habitation et le bâti individuel qui représentent respectivement 38 et 16 % des zones urbanisées. Viennent ensuite les infrastructures de déplacement : réseaux routiers et ferroviaire puis les bâtiments d'exploitations agricoles.

Les autres surfaces sont anecdotiques (moins de 10% de la surface artificialisée).

Pour les zones agricoles, une large avance est donnée aux terres arables qui comptent près du double de la surface en prairies naturelles. Les ensembles de vergers et petits fruits malgré leur faible pourcentage vis-à-vis des autres cultures sont encore plutôt bien représentés sur le territoire. L'ensemble des terres agricoles représente 2,5 fois les surfaces en milieux semi-naturels et boisement et 9 fois les espaces artificialisés.

Enfin, le territoire est complété de formations semi-naturelles dominées par la forêt d'Eu composée principalement de feuillus.

➤ **PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES : OCCUPATION DU SOL EN 2006 (DONNEES CORINE LAND COVER- NIVEAU 1)**

Bien que moins récentes et moins précises, les données Corine Land Cover sont présentées pour permettre d'avoir de la donnée sur le département de la Somme et de bénéficier d'une comparaison avec des années antérieures.

Occupation du sol en 2006	Surfaces Communes 76 PIBY (ha)	%	Surfaces Communes 80 PIBY (ha)	%	Surface totale SCoT PIBY (ha)	%
Territoires artificialisés	2 961	5,24	1440	8,69	4 402	6,02
Territoires agricoles	40 817	72,23	13 129	79,23	53 947	73,82
Forêts et milieux semi-naturels	12 405	21,95	1 392	8,40	13 797	18,88
Zones humides	76	0,13	287	1,73	363	0,50
Surfaces en eau	248	0,44	323	1,95	571	0,78
<b>Total</b>	<b>56 508</b>		<b>16 071</b>		<b>73 079</b>	<b>100</b>

Source : Corine Land Cover 2006

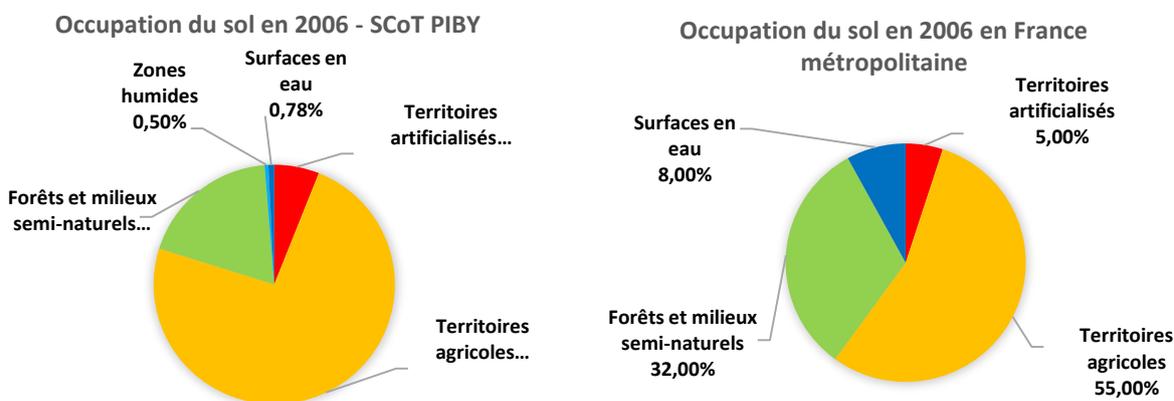
L'activité agricole prédomine au sein du SCoT, les surfaces cultivées couvrent un peu moins des trois quarts du territoire (53 947 ha soit 73,82 %), ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (55 %). Pour les communes saumariennes, la proportion des espaces agricoles est encore plus prépondérante, celle-ci constitue près de 80 % de leur surface totale.

Environ 19 % des surfaces est quant à elle recouverte de forêts et de milieux semi-naturels (13 797 ha). Cette proportion est bien inférieure à la moyenne nationale (32 %). Au niveau des communes du département de la Somme appartenant au SCoT ces surfaces sont encore bien plus réduites en termes de proportion, elles représentent en effet que 8,4 % de leur surface, comparé aux communes de Seine-Maritime (21,95 %).

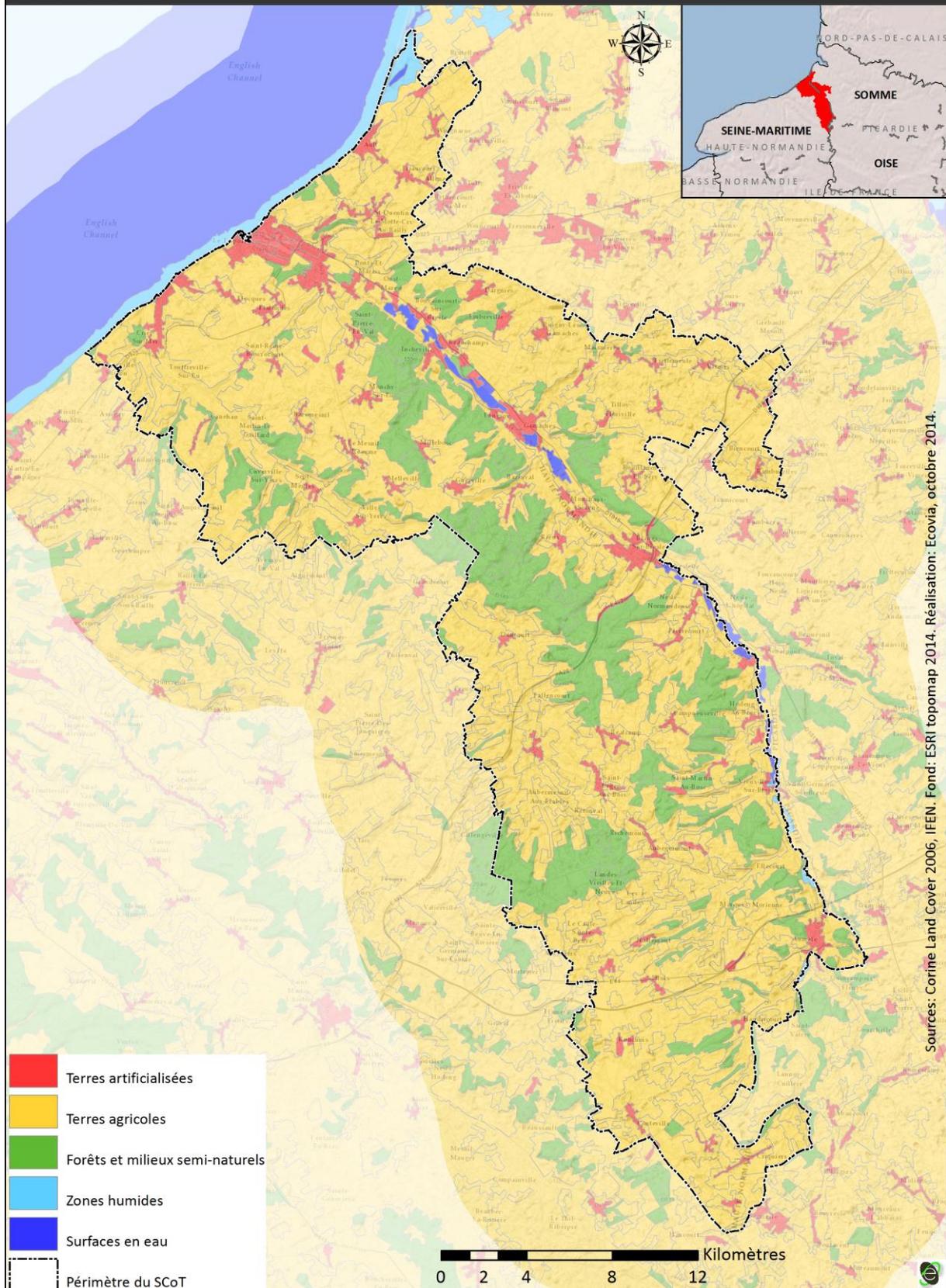
En ce qui concerne les espaces artificialisés, leurs surfaces s'étendent sur près de 4 402 ha soit 6 % de l'ensemble du territoire. Ils sont essentiellement concentrés au niveau du littoral (Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains, Criel-sur-Mer) et le long de la Bresle (Blangy-sur-Bresle, Gamaches, Aumale) Ce pourcentage est légèrement supérieur à la moyenne nationale (5 %).

Les communes du SCoT localisées dans la Somme comprennent plus d'espaces artificialisés que dans les communes situées en Seine-Maritime (8,69 % contre 5,24 %).

Enfin, les zones humides et les surfaces en eau occupent respectivement 0,5 % et 0,78 % de l'ensemble du SCoT. Elles sont principalement réparties au niveau de la Bresle, de l'Yères et du littoral. Toutes proportions gardées, ces zones et surfaces sont plus vastes au niveau des communes saumariennes du SCoT. Ces valeurs restent tout de même inférieures à la moyenne nationale (8,00 %).



Occupation du sol en 2006 du SCoT du Pays interrégional Bresle -Yères



➤ PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES : OCCUPATION DU SOL DETAILLEE EN 2006 (DONNEES CORINE LAND COVER– NIVEAU 3)

La base Corine Land Cover permet une distinction plus fine entre les différentes catégorie d'espaces :

	Occupation du sol en 2006	Surfaces Communes 76 (ha)	%	Surfaces Communes 80 (ha)	%	Surface totale SCoT PIBY (ha)	%
Espaces artificialisés	Tissu urbain discontinu	2660,8	4,71	1233,1	7,44	3893,9	2,50
	Zones industrielles et commerciales	102,0	0,18	111,7	0,67	221,6	0,11
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	70,9	0,13	39,2	0,24	39,5	0,02
	Zones portuaires	56,2	0,10	1,3	0,01	30,0	0,01
	Aéroports	20,2	0,04	4,8	0,03	23,7	0,01
	Extraction de matériaux	2,2	0,00	27,7	0,17	31,8	0,02
	Espaces verts urbains	49,0	0,09	22,4	0,14	71,4	0,10
Espaces agricoles	Terres arables hors périmètres d'irrigation	24 958,5	44,17	9870,9	59,57	34 829,4	47,66
	Prairies	14 061,0	24,88	2 904,9	17,53	16 965,9	23,22
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	1 005,8	1,78	266,1	1,61	1 271,9	1,74
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	792,7	1,40	86,9	0,52	879,6	1,20
Espaces semi-naturels et boisés	Forêts de feuillus	10 761,5	19,04	1 169,8	7,06	11 931,3	16,33
	Forêts de conifères	588,4	1,04	150,7	0,91	739,1	1,01
	Forêts mélangées	357,9	0,63	57,7	0,35	415,5	0,57
	Pelouses et pâturages naturels	18,9	0,03	0,0	0,00	18,9	0,03
	Forêt et végétation arbustive en mutation	678,4	1,20	13,4	0,08	691,8	0,95
Zones humides	Marais intérieurs	64,3	0,11	3,2	0,02	67,5	0,09
	Marais maritimes	0,0	0,00	247,1	1,49	247,1	0,34
	Zones intertidales	11,9	0,02	36,7	0,22	48,5	0,07
Eaux libres	Plans d'eau et cours d'eau	247,5	0,44	323,1	1,95	570,7	0,78
	<b>Total</b>	<b>56 508,1</b>	<b>100</b>	<b>16 570,9</b>	<b>100</b>	<b>73 078,9</b>	<b>100</b>

Source : Corine Land Cover 2006

Les surfaces artificialisées sont constituées essentiellement de tissu urbain discontinu (3 894 ha soit 2,5 % du territoire du SCoT).

Les espaces agricoles comprennent de leur côté principalement des terres arables (34 829 ha soit près de la moitié des surfaces du territoire) et des prairies (16 966 ha soit près du quart des surfaces du territoire).

Les forêts et milieux semi-naturels sont composés avant tout des forêts de feuillus (11 931 ha soit 16,33 % du territoire).



## Evolution du territoire

### 1. CONSOMMATION D'ESPACE

*NB : La consommation d'espace fait l'objet d'une fiche diagnostic spécifique. Seules les conclusions et éléments clés sont repris.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'emprise urbaine, s'établissait à **4.594,9 ha, soit 6,5% des 70.713,5 hectares cadastrés du Pays Interrégional Bresle-Yères.**

Ces chiffres issus du fichier Majic sont donc plus importants en estimation d'espaces artificialisés que ne l'est Corine Land Cover (CLC). Cela s'explique notamment par les nombreux hameaux et zones d'habitat dispersés non comptabilisés en CLC. De plus, l'exercice de consommation d'espace depuis Majic recense uniquement les parcelles cadastrées. Ce chiffre est donc sous-estimé car les infrastructures de déplacement (routes et chemins de fer) ne sont pas comptabilisées.

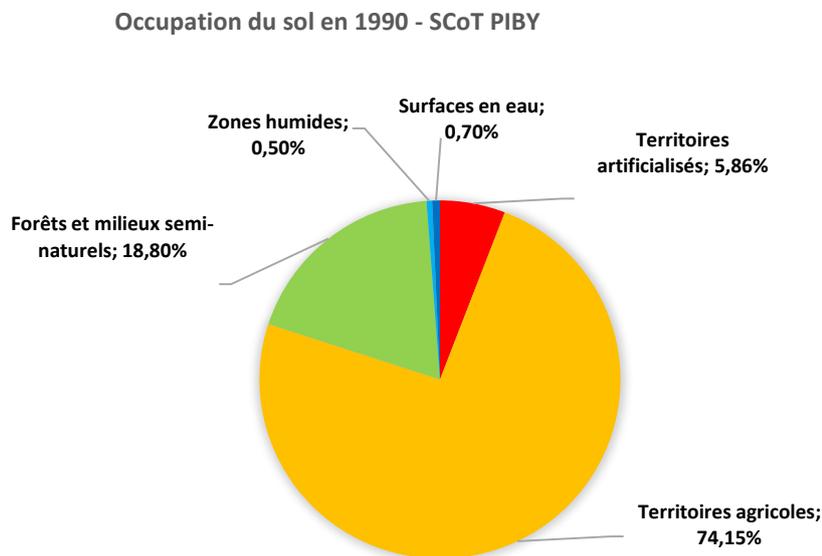
**En 2002, la tâche urbaine représentait 5,9% du territoire. Elle a donc progressé de 10,4% en 10 ans et de +1,4 point en part relative.**

### 2. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1990 ET 2006

*NB : La loi grenelle impose d'identifier les changements d'occupation des sols pour évaluer les surfaces d'espaces naturels et agricoles consommées au cours des dernières années. Ne disposant pas d'une occupation des sols précise avec une période de retour suffisante ou des données Majic (impôts) anciennes pour juger de l'occupation des sols avant urbanisation, les grandes tendances de changements d'occupation des sols se font par rapport à la base de données européenne Corine Land Cover. La résolution est au 1/100 000 soit par carrés de 25 ha ne permettant pas une précision fine. Les chiffres sont issus de photos aériennes de 2004 soit 10 ans auparavant. La version de 2012 est en attente.*

#### ➤ PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES : OCCUPATION DU SOL EN 1990 (CORINE LAND COVER – NIVEAU 1)

L'occupation du sol en 1990 était relativement similaire à celle de 2006. Les proportions entre espaces urbains, agricoles et naturels sont pratiquement équivalentes.



➤ **EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1990 ET 2006 (TABLEAU A ET B)**

Entre 1990 et 2006, **l'occupation du sol du SCoT PIBY a très peu évolué**. Le territoire s'est artificialisé sur environ 121 ha (près de 0,2% du territoire), ce qui représente une très faible augmentation. Comparée à la tendance nationale, la consommation d'espace est faible. Elle demeure toutefois relativement élevée par rapport à l'évolution démographique actuelle (-0,1 % en moyenne par an entre 1990 et 2006) qui traduit une évolution des formes urbaines : de l'occupation des maisons de villages vers une recherche de pavillons individuels plus consommateurs d'espace.

**Le territoire a conservé globalement la répartition entre de ses différents espaces : urbains, naturels et agricoles.**

On note un maintien relatif des surfaces agricoles. Cependant, ce sont elles qui ont subies le plus de pertes (environ - 243 ha sur l'ensemble du territoire). Cette légère diminution s'est faite essentiellement au profit des espaces urbains (urbanisation<sup>1</sup>) mais aussi au profit des espaces naturels via le phénomène de déprise agricole<sup>2</sup> et des surfaces en eaux à travers l'exploitation des gravières.

Les espaces naturels et forestiers se sont également maintenus. Il est à noter cependant une très légère augmentation de 60 ha de ces surfaces sur d'anciens territoires agricoles. Ces espaces sont principalement situés à proximité de la Bresle sur les communes d'Eu et d'Incheville.

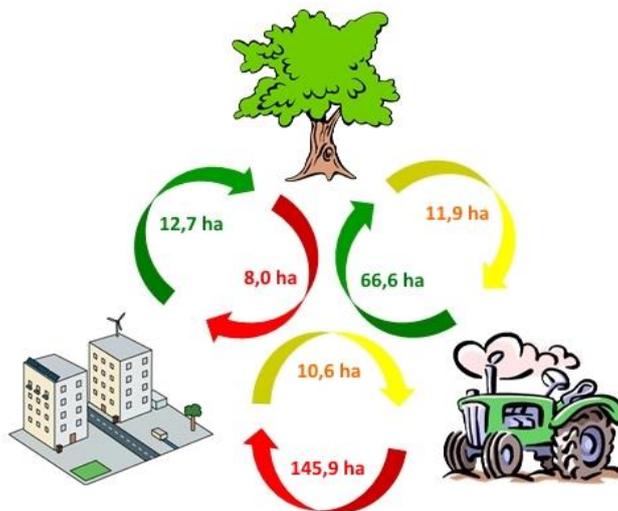
Enfin, les zones humides et les surfaces en eaux n'ont pratiquement pas évoluée. Seules les surfaces en eaux ont augmentée de 63 ha principalement au détriment des espaces agricoles.

**Globalement, en 16 ans, seulement 318,4 ha, soit 0,44 % du territoire du SCoT, ont changé de vocation.**

Sur le territoire du SCoT du PIBY on observe les évolutions suivantes (Tableau A) :

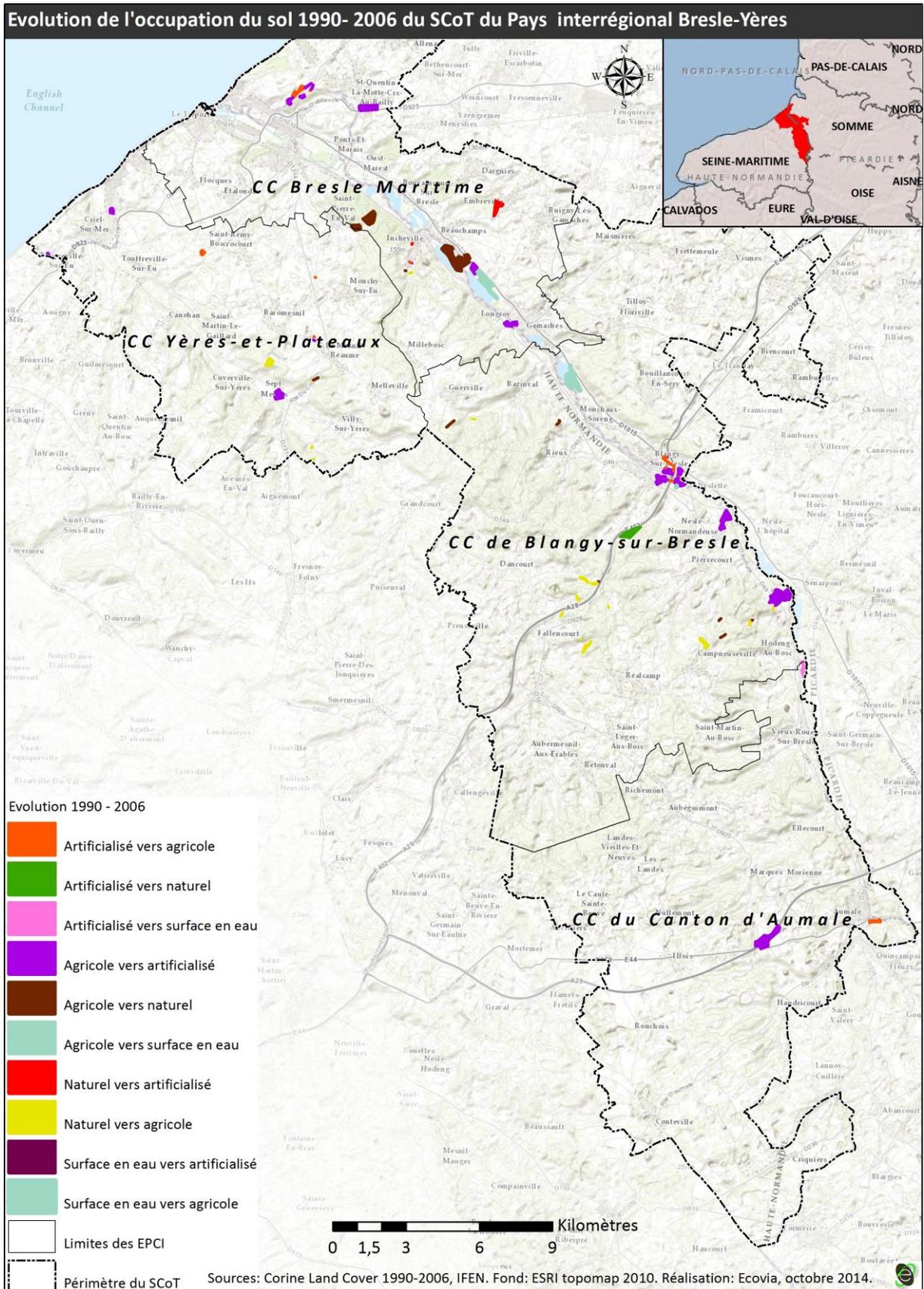
- 154 ha artificialisés au détriment principalement des territoires agricoles (146 ha) et des espaces naturels (8 ha). De manière générale, environ 24 ha sont artificialisés par an ;
- 33 ha conquis sur l'urbain au profit des espaces naturels (13 ha), des espaces agricoles (11 ha) et des surfaces en eaux (9 ha).

**Changement de vocation des territoires naturels, agricoles et artificiels entre 1990 et 2006**



<sup>1</sup> **Urbanisation** : L'urbanisation est l'action d'urbaniser, c'est-à-dire de favoriser le développement des villes par la transformation de l'espace rural ou naturel en espace urbain.

<sup>2</sup> **Déprise agricole** : La déprise agricole se caractérise par un arrêt de l'activité de culture ou d'élevage des parcelles. Celles-ci, laissées à elle-même accueillent une végétation de plus en plus haute, c'est un processus de fermeture du milieu, de prairie vers le stade ultime de forêt.



➤ **TABLEAU A : SURFACE ET PART DES ESPACES OCCUPES ENTRE 1990 ET 2006**

Le tableau A présente les différences d'occupation du sol (« delta ») entre 1999 et 2006 en hectares reportées ensuite en pourcentages.

	Occupation du sol en 2006		Occupation du sol en 1990		Delta entre 2006 et 1990	% du territoire
	Surface (ha)	% du territoire	Surface (ha)	% du territoire		
<b>Territoires artificialisés</b>	4 401,6	6,02	4 280,5	5,86	121,1	0,17
<b>Territoires agricoles</b>	53 946,7	73,82	54 189,9	74,15	-243,2	-0,33
<b>Forêts et milieux semi-naturels</b>	13 796,7	18,88	13 737,6	18,80	59,4	0,08
<b>Zones humides</b>	363,2	0,50	363,2	0,50	0	0
<b>Surfaces en eau</b>	570,7	0,78	508,0	0,70	62,7	0,09
<b>Total</b>	73 078,9	100	73 078,9	100	0	0

➤ **TABLEAU B : CHANGEMENTS DE VOCATION DES 3 TYPES DE TERRITOIRES**

Le tableau B permet de croiser les pertes et les gains de surface (en hectares) pour chaque type d'occupation du sol et de mieux appréhender les différentes évolutions. Lorsqu'on soustrait les pertes des gains, il en résulte les « Delta » obtenus dans le **tableau A**. Les additions peuvent se révéler le cas échéant inexacte en raison des arrondissements.

		2006				Total pertes	% du territoire
		Territoires artificialisés	Territoires agricoles	Territoires naturels	Surfaces en eau		
1990	<b>Territoires artificialisés</b>	-	10,6	12,7	9,4	32,8	0,04
	<b>Territoires agricoles</b>	145,9	-	66,6	53,3	265,8	0,36
	<b>Forêts et milieux semi-naturels</b>	8,0	11,9	-	0	19,9	0,03
	<b>Surfaces en eau</b>	0	0	0	-	0	0,00
	<b>Total gains</b>	153,9	22,5	79,3	<b>62,7</b>	<b>318,4</b>	0,44
	<b>% du territoire</b>	0,21	0,03	0,11	0,09	0,44	



**Atouts /Faiblesses –Opportunités/Menaces et problématiques clés**

**Milieu physique et occupation du sol : synthèse**

Situation actuelle	Tendances et scenario au fil de l'eau
	↗ la tendance s'accélère = elle se maintient ↘ la tendance ralentit voire s'inverse
- Un territoire un peu plus artificialisé que la moyenne nationale (6 % contre 5%)	↗ <b>L'artificialisation, même si elle est très faible, se poursuit malgré une diminution générale de la population.</b>
- Un habitat diffus ou individuel assez important caractéristiques des zones rurales	=
- Peu d'espaces semi-naturels comparés à l'échelle nationale (19 % contre 32%)	↘ <b>La diminution de la population participe à une faible pression urbaine sur les milieux naturels autour des bourgs et villes.</b>
- / + Prépondérance des espaces agricoles	= <b>La part des espaces agricoles sur le territoire diminue légèrement au profit des espaces naturels et surtout artificiels</b>
+ Une occupation des sols stable : Pas de grandes évolutions notables de l'occupation du sol entre 1990 et 2006	=

**Milieu physique et occupation du sol : propositions d'enjeux pour le SCoT du PIBY**

- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles**
  - Privilégier des formes urbaines plus denses,
  - Cibler les dents creuses pour le développement de l'habitat,
  - Réhabiliter l'existant vacant ou insalubre,
  - Contraindre fortement le mitage.
- Orienter le développement des bourgs**
  - Dans leurs formes
  - Dans l'espace
  - Pérenniser les formes urbaines groupées actuelles à l'origine d'une moindre consommation foncière
  - Permettre le développement dans la continuité de l'existant
- Porter les projets de développement à l'échelle intercommunale pour garantir une concertation, une logique de territoire et en limiter ses impacts sur la consommation d'espace**